

Climate Adaptation on Site: Floods, Wildfire Smoke, Extreme Weather Fatality File – French



Les décès liés à la chaleur en milieu de travail ont augmenté de 18,6 % en 2022, alors que l’OSHA met en garde contre l’aggravation des risques liés au climat pour les travailleurs en plein air partout aux États-Unis

Ce qui s’est Passé

Le 28 juillet 2023, un ouvrier de la construction âgé de 33 ans est décédé des suites d’un coup de chaleur à Huntsville, en Alabama – l’un des 43 travailleurs américains à avoir perdu la vie à cause de la chaleur cette année-là, un chiffre en hausse de 18,6 % par rapport à l’année précédente. Ce même été, la fumée provenant des feux de forêt canadiens a envahi le nord-est des États-Unis, exposant des millions de travailleurs de plein air à des conditions dangereuses selon l’indice de qualité de l’air (AQI), alors qu’aucune norme fédérale relative à la fumée des feux de forêt n’était en vigueur. En janvier 2025, des feux de forêt ont ravagé le comté de Los Angeles et des travailleurs de la construction – dont bon nombre étaient des journaliers – ont été observés en train de continuer à travailler sur des chantiers en activité situés dans des zones d’évacuation et dans des conditions de fumée dangereuses, sans masques respiratoires, sans surveillance de la qualité de l’air et sans que leurs employeurs leur aient donné le pouvoir d’interrompre le travail.

Ce qui a mal tourné

Le même schéma se retrouve dans ces trois événements : absence de surveillance météorologique sur les chantiers, absence de seuil préétabli pour l’arrêt des travaux en fonction de la qualité de l’air ou de la température, absence de plan d’urgence adapté au climat, et des travailleurs qui n’avaient ni les connaissances ni l’autorité nécessaires pour se soustraire à des conditions mettant activement leur santé en danger. Selon l’OSHA, les décès dus à l’exposition à des températures extrêmes ont augmenté de 18,6 % en 2022, passant de 43 en 2021 à 51. Les mesures de contrôle – masques respiratoires, surveillance de la qualité de l’air, plans de prévention des maladies liées à la chaleur et pouvoir d’interrompre le travail – existent. Ce qui manque, c’est leur mise en œuvre avant l’arrivée de l’événement météorologique.

Conclusion

Les dangers liés au climat ne surviennent pas sans avertissement – ils s'intensifient à un rythme que les plans de sécurité des lieux de travail n'ont pas su suivre. Chaque lieu de travail doit disposer d'un plan d'urgence à jour comprenant des seuils d'arrêt des travaux, des procédures de mise à l'abri ou d'évacuation, ainsi que des travailleurs qui connaissent ces seuils et ont le pouvoir d'agir en conséquence.

Source : [Osha.gov](https://www.osha.gov)